

DELIBERATION
Commune de CASTILLON-SAVES

N° 2026-05

OBJET

**Elections des
adjoints au maire**

Date de convocation

17/03/2026

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en
Préfecture et
Publication du

/ / 2026

Nombre de Membres

En exercice :
11

Nombre de Présents :

11

Nombre de votants :

11

Nombre de Pour :

11

Nombre de Contre :

0

Nombre d'abstention :

0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mars, à 14 heures 30, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Julien DÉLIX, conformément aux articles L2121-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. DÉLIX Julien, M. FERRER Nicolas, Mme MOTHEs Laure, M. IDRAC Thierry, M. MILHORAT Michel, Mme BILLET Sandrine, Mme FAURE Séverine, Mme POLLIDORO Audrey, M. BARLANGUE Benjamin, M. AMAR Guillaume, Mme CASONATO Aude

Secrétaire de séance : Mme MOTHEs Laure

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Julien DELIX, nouveau maire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le conseil municipal décide de laisser un délai de 10 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire constate que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire est déposée. Cette liste est composée ainsi :

- 1er adjoint : FERRER Nicolas
- 2^{ème} adjointe : MOTHEs Laure
- 3^{ème} adjoint : IDRAC Thierry

Election des adjoints :

Premier tour de scrutin, après dépouillement :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

a obtenu :

Monsieur FERRER Nicolas pour sa liste : 11 voix

Les intéressés de la liste ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Julien DELIX

